



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

## *Communiqué de presse*

---

Paris, le mardi 31 mai 2016

### *Plan d'actions pour les services d'eau et assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin*

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer lancent un plan d'actions pour les services d'eau et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin.

Ce plan, annoncé lors de la conférence environnementale du 26 avril 2016, s'appuie sur la mission d'expertise interministérielle qui s'est rendue dans tous les territoires concernés, et dont le rapport a été publié début 2016. Ce plan vise à accompagner sur une durée de dix ans les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, gage de qualité de vie et d'attractivité des territoires. Il a été présenté devant les élus des collectivités ultramarines le 30 mai par George Pau-Langevin.

Son objectif est de favoriser les investissements et les emplois dans la rénovation et la création des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il vise à mobiliser les capacités financières et d'expertise de l'État et de ses partenaires nationaux (Agence Française de Développement, Caisse des dépôts et consignations, Office national de l'eau et des milieux aquatiques), aux côtés de celles des acteurs locaux (régions, départements, collectivités uniques, offices de l'eau...), dans une logique de contractualisation avec les services d'eau et d'assainissement, pour renforcer leurs capacités d'investissement et de gestion.

Un appel à candidatures sera lancé d'ici l'automne dans chaque territoire concerné auprès des collectivités. Les collectivités retenues dans ce dispositif de contractualisation, définiront des objectifs d'amélioration, les opérations prioritaires d'investissement et de renforcement des capacités ainsi que des indicateurs d'évaluation, pour une durée de cinq ans.

Avec ce plan d'actions, l'État entend ainsi accompagner les collectivités déterminées à répondre aux attentes de leurs usagers, à savoir disposer d'un accès durable à une eau de qualité, répondant aux normes sanitaires et environnementales, et à un coût raisonnable.

Une présentation détaillée du plan figure [ici](#).

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal :** 01 40 81 78 31  
**Service de presse de Mme George Pau-Langevin :** 01 53 69 26 74